



BPA Travaux des Aménagements Paysagers

PÉRIODE DE FORMATION

Septembre à juin

DURÉE 2 ans

CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE GÉNÉRAL

UNITES CAPITALISABLES GÉNÉRALES

- ❖ UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- ❖ UC G2. Mobiliser les connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- ❖ UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Sont aussi inclus au sein de cette formation

- ❖ Techniques de recherche d'emploi
- ❖ Égalité professionnelle.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ❖ Réaliser les opérations visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect de l'environnement
- ❖ Effectuer toutes les opérations techniques permettant d'aménager un espace en utilisant les différents matériels et équipements
- ❖ Réaliser les opérations d'entretien : entretien des gazons, taille, tonte, soins aux végétaux et entretien des éléments inertes
- ❖ Entretien couramment les matériels et équipements

OBJECTIFS METIER

L'ouvrier en travaux paysagers exerce son activité dans une entreprise privée du paysage ou en collectivité territoriale. Le titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagements paysagers. Il réalise des implantations (niveaux, traçage, piquetage), prépare les sols, réalise des plantations d'arbres, d'arbustes, des engazonnements.

DOMAINE PROFESSIONNEL

2 UNITES CAPITALISABLES D'OPTION

- ❖ UC O1. Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- ❖ UC O2. Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

3 UNITES CAPITALISABLES DE SPECIALITE

- ❖ UC S1. Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

- ❖ UC S2. Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- ❖ UC S3. Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

2 UCARE (Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale à l'Emploi)

- ❖ S'adapter à des enjeux professionnels locaux
- ❖ Elle permet de valider la maîtrise de savoir faire professionnels spécifiques (réaliser des opérations techniques dans un domaine spécifique) favorisant l'insertion professionnelle.

PARTICULARITÉS DU CENTRE

Suivi en entreprise

Participation aux concours
(apprentissage, reconnaissance des végétaux)

Plateaux techniques

Participation à des manifestations
aménagement paysagers



ÉVALUATION DE LA FORMATION

En Unité Capitalisable (UC)

Évaluation en situation
professionnelle



LIEU DE FORMATION

UFA Kerplouz LaSalle
Route du Bono
56400 AURAY



RENSEIGNEMENT

Patricia SERAINE
02 97 24 34 45
apprentissage@kerplouz.com



ACCESSIBILITÉ



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil.



DATE DE MISE A JOUR

MAI 2022

Tél. 02 22 06 06 13
cfa.ecb@enseignement-catholique.bzh
9 Rue Franz Heller - 35700 Rennes
www.cfa-ecb.fr

MODALITES PEDAGOGIQUES

- ✓ Apports théoriques
- ✓ Mise en situation professionnelle

PREREQUIS ET RECRUTEMENT

PREREQUIS

- ✓ Être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus pour un contrat d'apprentissage (15 ans si classe de 3ème validée)
- ✓ Avoir suivi le cycle complet de la classe de 3ème pour les jeunes qui ont entre 15 et 16 ans
- ✓ Ou être déjà titulaire d'un CAP ou d'un CAPA

RECRUTEMENT

- ✓ Recrutement lors des Portes Ouvertes et sur demande de Rendez vous
- ✓ Test de positionnement
- ✓ Etude du dossier
- ✓ Entretien individuel pour vérifier le projet professionnel et la motivation

DURÉE, CENTRE DE FORMATION & ENTREPRISE

910 heures en centre de formation et 2380 heures en entreprise, congés payés déduits

Possibilité d'aménagement de parcours ou de réduction de parcours à 1 an pour les candidats déjà titulaires d'un CAPA Jardinier Paysagiste ou d'un CAPA Travaux Paysagers

PRISE EN CHARGE

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Brevet Professionnel
Aménagements Paysagers

Baccalauréat Professionnel
Aménagements Paysagers

Certificat de Qualification
Professionnelle

VALIDATION

Brevet Professionnel
Agricole Travaux des
Aménagements Paysagers

RNCP 15156

